



L'ASBH organise en partenariat et avec le soutien financier de la ville de Faulquemont et de la CAF un service d'accueil périscolaire matin, midi soir et des mercredis éducatifs.

Le dossier de demande d'inscription est téléchargeable sur le site de la ville de Faulquemont : <https://ville-faulquemont.fr> (rubrique « Actualités ») à partir du mardi 2 juillet 2024 ou disponible en version papier au centre social.

Les demandes d'inscriptions sont à retourner **entre le mercredi 3 juillet 9h et le vendredi 5 juillet 2024 16h30**

- par courriel à [contact.csbassteinbesch@asbh.fr](mailto:contact.csbassteinbesch@asbh.fr)

Ou

- en présentiel au centre social – Place du Bas Steinbesch du mercredi 3 juillet au vendredi 5 juillet 2024 de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

**Attention ! Les dossiers envoyés par mail avant le 3 juillet 9h ou après le 5 juillet 16h30 ne seront pas pris en compte.**

#### Pièces à fournir

- 1 fiche de liaison enfant
- 1 fiche individuelle de renseignements
- 1 fiche d'autorisation de prise de vue
- 1 formulaire informations recueillies RGPD
- 1 récépissé de prise de connaissance du règlement intérieur signé par les parents
- 1 formulaire de demande de réservation
- 1 tableau planning de demande de réservation
- 1 fiche d'inscription mercredis éducatifs (si vous souhaitez y inscrire votre enfant uniquement)

Les parents doivent compléter le dossier avec les documents suivants en pdf :

- 1 attestation d'assurance extrascolaire avec Responsabilité Civile
- 1 photocopie de la notification de la CAF justifiant le quotient familial de moins d'un mois + n° allocataire CAF
- les photocopies des pages vaccinations du carnet de santé (avec nom et prénom en haut de chaque page)
- une photo d'identité pour les enfants de maternelle (toutes sections) et CP
- relevé d'identité bancaire (pour prélèvement mensuel)

Les familles ne fournissant pas l'ensemble de ces pièces ne peuvent avoir accès au service. Si la famille se trouve dans l'impossibilité de justifier les ressources du foyer, le tarif du quotient familial le plus élevé est appliqué.

A la demande de la ville de Faulquemont, **à compter de la rentrée scolaire 2024, une commission** composée comme suit :

- Le Maire de la commune de Faulquemont
- L'adjoint(e) au Maire de la commune de Faulquemont en charge des affaires scolaires
- Le directeur général de services de la commune de Faulquemont
- Le directeur du périscolaire ASBH
- La directrice du centre social ASBH Bas Steinbesch

**se réunira afin d'attribuer les places au service d'accueil du midi et des mercredis éducatifs courant juillet au regard des points suivants :**

- 1- La domiciliation des parents dans les communes de FAULQUEMONT ou TRITTELING-REDLACH
- 2- Les enfants déjà inscrits dans la structure l'année précédente
- 3- La date d'inscription de l'enfant pendant la période d'inscription définie.
- 4- Les enfants dont le frère ou la sœur fréquente l'accueil périscolaire en formule à la rentrée précédente
- 5- Les enfants selon le plus grand nombre d'actes demandés (1 acte = midi ou soir à multiplier par le nombre de jours par semaine)
- 6- La domiciliation des parents hors FAULQUEMONT ou TRITTELELING-REDLACH mais y travaillant
- 7- La domiciliation des parents hors FAULQUEMONT ou TRITTELING-REDLACH

**Les familles seront ensuite informées de la validation ou non de l'inscription de leur enfant par mail fin juillet.**

Pour l'ASBH, la directrice du centre social